

Réf : CA2024/94

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 DÉCEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION RELATIVE AU SCHÉMA DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (DD & RSE) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 06 décembre 2024 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023 relative aux modalités actualisées d'organisation à distance des instances collégiales de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum étant atteint,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

#### **Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (DD & RSE) de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que figurant en pièce ci-jointe.

#### **Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 06/12/2024.*

Membres présents	19
Membres représentés	14
Abstention (s)	0
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.



10 DEC. 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

10 DEC. 2024